

FICHE SYNOPTIQUE DU PROJET COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DEVELOPPEMENT LOCAL (CTDL)

Nom du Projet: Projet Collectivités Territoriales et Développement Local (CT-DL)

Pays : Mali

Date de début : 6 Novembre 2006

Date de fin : 5 Novembre 2010

Budget prévu : 11.428.970 US\$ (dont FENU : 2.000.000 US\$; PNUD : 2.000.000 US\$; FBS : 3.196.000 Euros ; Luxembourg 750.000 US\$; UE : 1.039.000 US\$; Gouvernement du MALI: 609.294 US\$, VNU : 450.000 US\$, FEM : 500.000 US\$) soit 5.800.000.000 FCFA),

Budget actuel : 10 391 510 dont (FENU : 2 000 000 \$; PNUD : 2 000 000 \$; FBS : 3 993 216 \$ soit 3 196 000 EURO ; UE : 1 039 000 \$; LUX : 750 000 \$; GVT : 609 294 \$)

Zone d'intervention	Régions de Mopti et de Tombouctou
Nombre de collectivités partenaires	Cent Quarante Sept (147)
Partenaires institutionnels	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL), Direction Nationale des Collectivités Territoriales (DNCT), Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT), les Bailleurs de fonds, Projets et les Acteurs de la société civile.
Principaux thèmes d'appui	- Le Développement Institutionnel pour une Planification locale et une bonne Gouvernance à travers un renforcement des capacités ; - La Mobilisation des Ressources fiscales internes à travers l'outil « Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités (SAFIC) ». - Le Renforcement des capacités des élus dans le domaine du transfert de compétences en matière d'état civil, - La Mobilisation des ressources externes pour le financement des investissements et surtout la mise en œuvre des actions de gestion durable des ressources naturelles productives dans la perspective de lutte contre la pauvreté et de sécurisation alimentaire

Description sommaire du projet :

Le Projet CT-DL couvrant les Régions de Mopti et Tombouctou s'inscrit dans la continuité des Projets d'Appui aux Communes Rurales (PACR) de Mopti et Tombouctou. A cet effet, il cherche dans un premier temps à capitaliser les principales leçons apprises et ensuite à relever les défis qui ont été identifiés suite à la mise en œuvre de ces projets. Pour ce faire le CT-DL tentera de contribuer particulièrement à l'atteinte des OMD suivants

i) Réduire l'extrême pauvreté et la faim, ii) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, iii) Assurer un environnement durable.

Les objectifs globaux du projet consistent à :

- ✓ Contribuer aux efforts du Pays visant la démocratisation de la société et le renforcement des capacités nationales pour l'amélioration de la planification et de la gestion du développement.
- ✓ Contribuer à la lutte contre la pauvreté
- ✓ Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement rural, de renforcement de la sécurité alimentaire et de la protection de l'environnement dans le cadre d'un développement durable

La stratégie d'intervention du projet consiste à accompagner les Collectivités dans la conduite d'un processus participatif et itératif de planification locale et de cofinancement (Etat, collectivités, partenaires techniques et financiers) des investissements tendant à contribuer à l'atteinte des OMD et à la réduction de la pauvreté en mettant l'accent sur les populations les plus vulnérables.

Le Projet entend appuyer les Collectivités Territoriales à élaborer un plan annuel d'investissements qui mettra un accent particulier sur la sécurité alimentaire et l'environnement.

Principaux résultats obtenus :

Le lancement officiel du Projet a eu lieu le 6 Novembre 2006 à Mopti, sous la présidence du Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL) en présence du Représentant Résident du PNUD au Mali avec la participation du Représentant du Fonds Belge de Survie et d'autres partenaires techniques et financiers. Avec ce démarrage récent, les seuls résultats obtenus concernent la tenue de l'atelier de lancement et la signature de la convention entre le FENU et la DNCT pour le financement des chargés de Suivi Régionaux de Mopti et de Tombouctou

Décentralisation et gouvernance pays :

Avancées : Le processus de décentralisation est en marche. Le Gouvernement vient d'adopter en octobre 2006 le document cadre de politique de décentralisation.

Le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales a lancé la deuxième phase du Programme National de décentralisation avec une tendance marquée sur :

- le développement régional, le développement local, l'intercommunalité, la création d'un Fonds National de Décentralisation avec plusieurs guichets et le passage de la logique de formation à la logique d'accompagnement.
- La mise en place d'un groupe interministériel sur les transferts de compétences et de ressources
- Le lancement d'un programme de développement institutionnel (CDI) visant entre autres la consolidation de la décentralisation et le renforcement de la déconcentration, la modernisation de l'Etat.

Blocages : Les transferts de compétences ne sont pas parfois concomitamment accompagnés de transferts de ressources financières. L'Etat a transféré certains domaines aux Collectivités, notamment l'éducation, la santé et l'hydraulique ; cependant les ressources financières n'ont pas suivi.

Perspectives du projet:

Par rapport aux transferts la DNCT est entrain de fournir de gros efforts pour que les départements concernés par lesdits transferts, procèdent effectivement aux transferts de ressources financières aux collectivités.

Par ailleurs, le Projet envisage d'innover un processus participatif d'élaboration des plans annuels d'investissement (PAI) ; à cet effet un appui sera apporté à chaque Collectivité.

Le Projet entend également relever les défis suivants :

- ✓ Finaliser et valider l'étude de référence en vue de mobiliser les fonds belges
- ✓ Impulser une dynamique nationale d'amélioration de la mobilisation des ressources financières locales à travers le SAFIC.
- ✓ Proposer des mécanismes de gestion durable des ressources naturelles, de protection de l'environnement dans une perspective de sécurité alimentaire

Appuyer les communes à rapprocher l'état civil des citoyens par la création et le fonctionnement des centres de déclaration